

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi
tenue le 9 décembre à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.**

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Sébastien D'Astous	Maire	Amos
M.	Michel Auger	Représentant	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Danielle Hamel	Directrice finances
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice aménagement
Mme	Mélanie Lecomte	MRC d'Abitibi

Est absent le conseiller de comté suivant :

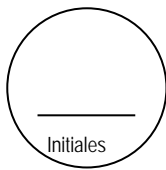
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne

166-12-2015

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant les trois points suivants au « point » sujets de discussion sans prise de décision : FQM, PADF, Table des préfets.

- 1. Appel nominal**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2015
 - 3.2. Suivi du Comité administratif du 30 novembre 2015
 - 3.3. Suivi du Comité administratif du 7 décembre 2015
- 4. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
- 5. Service d'Aménagement**
 - 5.1. Demande d'appui au projet des tourbières Lambert inc.
- 6. TNO**
 - 6.1. Budget comité de citoyens de Guyenne
 - 6.2. Prévisions budgétaires 2016
 - 6.3. Adoption des taux de taxes et intérêts 2016
- 7. Correspondance**
- 8. Règles de fonctionnement (vote)**
- 9. Administration**
 - 9.1. Aéroport Magny
 - 9.2. Résolution – Contrat de service du CLD
 - 9.3. Budget CLD (dépôt)
 - 9.4. Nomination de 5 administrateurs au CLD



- 9.5. Adoption de la politique d'investissement FLI
- 9.6. Adoption code d'éthique CLD. Code confidentialité
- 9.7. Somme –Protection des administrateurs (discussion et approbation)
- 9.8. Désignation de 2 personnes autorisées –Gestion fonds de soutien
- 9.9. Adoption de la proposition du CLD –Entente de licenciement
- 9.10. Autorisation de contracter

10. Autres sujets

- 10.1. Représentants sur différents comités :
 - 10.1.1. Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue
- 10.2. Assemblée générale spéciale CLD

11. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)

12. Levée de l'assemblée

167-12-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2015

Les conseillers de comté ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre de l'Assemblée générale du 25 novembre 2015.

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 25 novembre 2015.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 NOVEMBRE 2015

Rappel des principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 30 novembre dernier.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 DÉCEMBRE 2015

Rappel des principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 7 décembre dernier.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée à ce point.

168-12-2015

SERVICE D'AMÉNAGEMENT-DEMANDE D'APPUI AU PROJET DES TOURBIÈRES LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi considère que c'est un beau projet à déployer sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi voit ce projet d'un bon œil et souhaite participer aux retombées économiques en autant que celui-ci respecte l'ensemble des lois et réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent recevoir plus d'information de la part de l'entreprise;

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de reconnaître que le projet des tourbières Lambert pourrait s'avérer devenir un projet structurant pour le milieu et de ce fait, les élus souhaitent encourager les promoteurs à poursuivre leur travail et à revenir leur présenter ce dernier au cours des prochaines semaines.

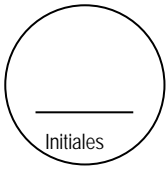
ADOPTÉE

169-12-2015

TNO-BUDGET COMITÉ DE CITOYENS DE GUYENNE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le budget présenté par le comité de citoyens de Guyenne.

ADOPTÉE



170-12-2015

TNO-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires des TNO pour 2016.

ADOPTÉE

TNO-ADOPTION DES TAUX DE TAXES ET INTÉRÊTS 2016 –AVIS DE MOTION

PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance de ce conseil, seront soumis pour adoption les taux de taxes et intérêts 2016.

CORRESPONDANCE

Madame Josée Couillard fait état des correspondances reçues.

ADMINISTRATION-RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (VOTE)

Monsieur Martin Roch apporte quelques précisions concernant les règles de fonctionnement relatifs aux votes.

171-12-2015

ADMINISTRATION-AÉROPORT MAGNY

Modifie la résolution 083-06-2015

CONSIDÉRANT l'état critique de la piste de l'aéroport Magny;

CONSIDÉRANT QUE la dernière réfection majeure a eu lieu au courant de l'été 1991;

CONSIDÉRANT QUE l'Aéroport Magny bénéficie à l'ensemble des usagers de la MRC d'Abitibi et de la région, notamment pour la prospection minière, le développement des liens économiques avec les communautés du Nord-du-Québec et en plus d'assurer le maintien du transport ambulancier vers le Centre de santé et des services sociaux Les Eskers de l'Abitibi, le centre régional de traumatologie pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport Magny est nécessaire dans le développement économique de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a réalisé des consultations auprès de ses partenaires et que ceux-ci ont reconnu la nécessité de procéder à la réfection de la piste et qu'ils ont manifesté un appui immédiat au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a présenté des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes gouvernementaux appropriés;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 3 400 000 \$;

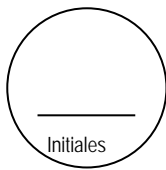
CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté de la MRC d'Abitibi ont été informés le 13 mai 2015 d'une opportunité de financement de la piste par le gouvernement canadien et qu'après cette date ceux-ci ont été consultés sur les différents scénarios de remboursement et sur leur participation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi exprime le souhait d'être partenaire du projet de réfection de la piste de l'aéroport Magny et qu'à cette fin elle s'engage à examiner les moyens possibles pour participer à ce dernier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION-CONTRAT DE SERVICE DU CLD

Le contrat est prêt. Il ne reste qu'à éclaircir quelques éléments avec le MAMOT et le MEIE au niveau fiscal et juridique.



DÉPÔT DU BUDGET DU CLD

Le budget présenté par le CLD à la MRC afin de remplir les 4 mandats en 2016 est déposé aux conseillers de comté.

172-12-2015

NOMINATION DE 5 ADMINISTRATEURS AU CLD

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu d'approuver les nominations suivantes aux postes d'administrateurs du CLD :

- Monsieur Rosaire Guénette;
- Monsieur Marc-Antoine Pelletier;
- Monsieur Pascal Rheault;
- Monsieur Sébastien D'Astous;
- Monsieur Rémi Gilbert.

ADOPTÉE

Il est 21 h 46 et M. Stephan Lavoie s'absente de la salle de réunion. Retour à 21 h 47.

173-12-2015

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FLI

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adopter la politique d'investissement FLI.

ADOPTÉE

CODE D'ÉTHIQUE CLD

Le code d'éthique du CLD a été transmis à tous les conseillers de comté pour information.

SOMME-PROTECTION DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Martin Roch explique qu'une somme de 175 000\$ a été réservée en provision afin de permettre aux administrateurs d'être en mesure de respecter leurs obligations légales en cas de licenciement des employés du CLD en 2016. Cette question fera l'objet d'une discussion en janvier 2016.

174-12-2015

DÉSIGNATION DE 2 PERSONNES AUTORISÉES –GESTION FIER SOUTIEN

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu de désigner Madame Josée Couillard, de la MRC d'Abitibi et Madame Christine Meunier, du CLD, comme personnes autorisées à la gestion du FIER soutien.

ADOPTÉE

175-12-2015

ADMINISTRATION-ADOPTION DE LA PROPOSITION DU CLD –ENTENTE DE LICENCIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'approuver la somme totale des ententes de licenciement du CLD Abitibi au montant de 161 133\$.

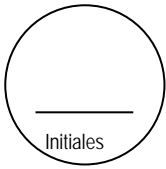
ADOPTÉE

176-12-2015

ADMINISTRATION-AUTORISATION DE CONTRACTER

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous et unanimement résolu :

- De révoquer les droits de contracter, d'engager ou d'acheter pour et au nom de la MRC d'Abitibi de Monsieur Alain Halley qui n'est plus à l'emploi de la MRC.
- D'autoriser le droit de contracter, d'engager ou d'acheter pour et au nom de la MRC d'Abitibi à la direction générale et direction générale adjointe.



ADOPTÉE

177-12-2015

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - REPRÉSENTANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous et unanimement résolu de déléguer M. Raymond Carignan pour représenter la MRC d'Abitibi au Conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE CLD

Monsieur Martin Roch demande aux conseillers de comté qui sera présent à l'assemblée générale spéciale CLD qui aura lieu le 16 décembre prochain.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Martin Roch explique les détails des rencontres qu'il a eues lors de la conférence de la Fédération québécoise des municipalités.

PADF

Les conseillers de comté sont informés de l'entente conclue entre les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le PDAF.

CONFÉRENCE DES PRÉFETS

Le préfet informe les conseillers des dossiers et enjeux actuels discutés à la conférence des préfets.

178-12-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 22h19.

ADOPTÉ

Martin Roch
Préfet

Josée Couillard
Directrice générale adjointe